

MAIRIE DE METZ

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE METZ

---

REGISTRE DES DELIBERATIONS

---

Séance du 26 septembre 2013

DCM N° 13-09-26-17

**Objet : Cession à la SPL SAREMM de terrains situés dans la ZAC Amphithéâtre.**

**Rapporteur: Mme PALLEZ**

Dans le cadre de l'aménagement de la ZAC de l'Amphithéâtre, il a été prévu la construction par le Centre Communal d'Action Sociale de la Maison de la Petite Enfance. Dans la mesure où la construction à édifier déborde en surplomb sur le trottoir de l'avenue François Mitterrand, un état descriptif de division en volumes a été nécessaire.

Afin de permettre à la SPL SAREMM de céder au CCAS le volume immobilier AB correspondant, il convient, au préalable, de procéder à la vente au profit de la SPL SAREMM de 2 parcelles communales d'une superficie de 161 m<sup>2</sup>.

Ces deux parcelles communales ainsi que deux terrains de 541 m<sup>2</sup> appartenant à la SPL SAREMM constituent l'assiette foncière de l'ensemble immobilier de 702 m<sup>2</sup> à diviser en deux volumes, comme suit :

- le volume AA qui sera rétrocédé par la SPL SAREMM à la Ville de Metz après aménagement des espaces publics ;
- le volume AB qui sera cédé par la SPL SAREMM au CCAS.

Aussi, il est proposé de céder l'emprise nécessaire de 161 m<sup>2</sup> à la SPL SAREMM selon l'estimation du service France Domaine qui a établi la valeur de ce bien à l'euro symbolique.

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'approbation du Conseil Municipal.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Les Commissions compétentes entendues,

**VU** la demande de la SAREMM ;

**VU** l'évaluation du service France Domaine ;

## APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

## DECIDE :

**DE CEDER** à la SPL SAREMM les parcelles cadastrées sous :

## **BAN DU SABLON**

## Section SM n° 159/10 – 119 m2

## Section SM n° 165/10 – 42 m2

la SPL SAREMM prenant l'engagement de rétrocéder à la Ville de Metz le volume AA après aménagement des espaces publics ;

**DE REALISER** cette transaction foncière pour le prix de l'euro symbolique conformément à l'estimation du service France Domaine :

**DE LAISSEZ** à la charge de l'acquéreur tous les frais d'acte, droits et honoraires de notaire ;

**D'ENCAISSEUR** la recette sur le budget de l'exercice concerné ;

**D'AUTORISER** Monsieur le Maire, ou son représentant, à régler les détails de la vente, à effectuer les opérations comptables et à signer tous documents y afférents.

Vu et présenté pour enrôlement,  
Signé :

## Le Premier Adjoint au Maire,

Richard LJOGER

Service à l'origine de la DCM : Cellule Action Foncière  
Commissions : Commission des Travaux et Domaines  
Référence nomenclature «ACTES» : 3.5 Autres actes de gestion du domaine public

Séance ouverte à 18h00 sous la Présidence de M. Dominique GROS Maire de Metz ,  
Nombre de membres élus au Conseil Municipal : 55 dont 55 sont encore en fonction à la date de la délibération.

Membres assistant à la séance : 36 Absents : 19 Dont excusés : 12

## Décision : ADOPTEE À L'UNANIMITÉ